

# ****CONTRAT DE CESSION D’UN BATEAU****

## Entre les soussignés :

### ****Le Vendeur****

Nom, prénom : .........................................................  
Adresse : ................................................................................  
Téléphone / E-mail : ..................................................

### ****Et****

### ****L’Acquéreur****

Nom, prénom : .........................................................  
Adresse : ................................................................................  
Téléphone / E-mail : ..................................................  
N° de carte d’identité : ..................................................

## ****Article 1 – Objet de la cession****

Le Vendeur cède à l’Acquéreur, qui accepte, la pleine propriété du bateau ci-après décrit :

* Nom du bateau : .........................................................
* Type / Modèle : .........................................................
* Longueur : .........................................................
* Largeur : .........................................................
* Année de construction : ................................................
* Numéro d’immatriculation : ............................................
* Motorisation (type, puissance, n° de série) : ........................
* Équipements et accessoires inclus : ..................................
* Tirant d’eau : .........................................................
* Tonnage (facultatif) : ..................................................

## ****Article 2 – Prix et modalités de paiement****

Le prix de vente du bateau est fixé à ........................................ euros (€).

L’Acquéreur s’engage à régler le montant au Vendeur :

* ☐ Comptant, le jour de la signature du présent contrat ;
* ☐ Selon les modalités suivantes : .................................................

## ****Article 3 – Documents remis****

Le Vendeur remettra à l’Acquéreur, lors de la signature du présent contrat :

* Le certificat d’immatriculation ;
* Le certificat d’assurance en cours de validité ;
* Les attestations d’entretien ou factures récentes (si disponibles) ;
* Une copie de sa carte d’identité ;
* Tout autre document utile à l’exploitation du bateau.

## ****Article 4 – Garanties****

Le bateau est vendu :

* ☐ En l’état, sans garantie autre que celle de propriété et de jouissance paisible ;
* ☐ Avec les garanties suivantes : ....................................................

## ****Article 5 – Obligations liées à l’amarrage au port d’Ittre****

Conformément à l’article 9 du Contrat d’Amarrage du **Royal Yachting Club Ittre (RYCI)** :

* Le Vendeur s’engage à notifier la présente cession à l’Organe de Gestion (OG) du RYCI dans les 15 jours, et à transmettre une copie du présent contrat avec les coordonnées de l’Acquéreur.
* Le droit d’amarrage n’est pas transféré automatiquement à l’Acquéreur. Celui-ci devra introduire une demande auprès de l’OG.
* Jusqu’à la décision du RYCI, le bateau de l’Acquéreur sera placé en zone visiteurs, au tarif en vigueur.
* Le Vendeur reste redevable de la cotisation et/ou des redevances facturées (ou à facturer) pour l’année entamée.

## ****Article 6 – Immatriculation et formalités administratives****

* Le Vendeur s’engage à remettre à l’Acquéreur tous les documents nécessaires à la mutation ou à la radiation de l’immatriculation du bateau auprès de l’administration compétente (SPF Mobilité et Transports – Service Navigation ou organisme compétent).
* L’Acquéreur s’engage à introduire la demande d’immatriculation à son nom dans un délai de 30 jours à compter de la signature du présent contrat.
* Jusqu’à la régularisation de l’immatriculation au nom de l’Acquéreur, le Vendeur demeure solidairement responsable vis-à-vis de l’administration pour toute infraction commise avec le bateau.

## ****Article 7 – Transfert de propriété et de jouissance****

Le transfert de propriété et de jouissance interviendra le : ....................

À compter de cette date, l’Acquéreur assumera l’entière responsabilité du bateau.

## ****Article 8 – Litiges****

Tout litige relatif à la validité, l’interprétation ou l’exécution du présent contrat sera soumis, à défaut d’accord amiable, aux juridictions compétentes du **Brabant Wallon**.

**Fait en deux exemplaires originaux à Ittre, le ………………**

Le Vendeur (lu et approuvé, signé)     L’Acquéreur (lu et approuvé, signé)

.................................................     .................................................